

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_37

~~~~~

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, CIER Gael, TAGAND Gilberte, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS EXCUSES :** *DORIGO Rebecca (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), FAVRE-VICTOIRE Nicolas*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

|                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA CCPEVA</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de préparer les travaux du conseil communautaire et de permettre un examen approfondi des dossiers relevant des compétences de la CCPEVA, le conseil communautaire, par délibération en date du 18 mai 2026, a créé les commissions thématiques communautaires et à fixer leurs modalités de composition et de fonctionnement.

Les commissions créées sont les suivantes :

- Commission développement durable, projet de territoire et coopération transfrontalière
- Commission développement économique et économie circulaire
- Commission modernisation et mutualisation
- Commission culture, patrimoine et sentiers
- Commission organisation et gestion des mobilités
- Commission gestion des affaires financières et budgétaires
- Commission gestion de l'eau et de l'assainissement
- Commission biodiversité, stratégie alimentaire, agriculture et espaces naturels
- Commission prévention, stratégie et gestion des déchets
- Commission cohésion sociale et solidarité
- Commission aménagement de l'espace et bâtiments

Chaque commission comprend un représentant par commune membre de la CCPEVA. Ce représentant peut être un conseiller municipal de la commune, sans qu'il soit nécessairement un conseiller communautaire. En cas d'empêchement, le représentant d'une commune au sein d'une commission peut être remplacé par un autre conseiller municipal de la même commune, sans qu'il soit nécessaire de désigner un suppléant.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il est institué, dans les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public à l'occasion des transferts de compétences entre les communes membres et la communauté de communes, notamment en vue de la détermination des attributions de compensation.

La commission est composée de représentants des communes membres, désignés par les conseils municipaux parmi leurs membres, chaque commune disposant d'au moins un représentant.

Afin d'assurer une représentation équilibrée des communes membres, il est proposé par la CCPEVA de fixer la composition de la commission comme suit :

- Un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre, à l'exception des communes d'Evian-les-Bains et de Publier qui disposent chacune de deux membres titulaires et de deux membres suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

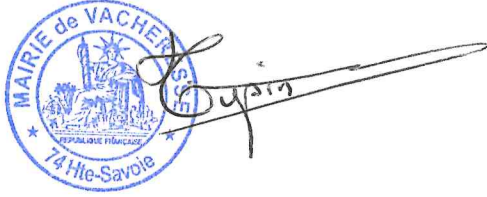
– **DESIGNE** les élus suivants au sein des commissions communautaires :

- Développement durable, projet de territoire et coopération transfrontalière : **PAREYT Alexandre**
- Développement économique et économie circulaire : **TUPIN-BRON Jean**
- Culture, patrimoine et sentiers : **CIER Gael**
- Organisation et gestion des mobilités : **LUCAS Lydie**
- Gestion des affaires financières et budgétaires : **MARTIN Françoise**
- Gestion de l'eau et de l'assainissement : **ROBERT Nicolas**
- Biodiversité, stratégie alimentaire, agriculture et espaces naturels : **FAVRE-VICTOIRE Jean-François**
- Prévention, stratégie et gestion des déchets : **TUPIN-BRON Jean**
- Cohésion sociale et solidarité : **MARTIN Françoise**
- Aménagement de l'espace et bâtiments : **CARTOTTO Alexandra**
  
- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : **TUPIN-BRON Jean (titulaire) et MOTTIEZ Adrien (suppléant)**.

Le conseil municipal ne désigne pas de représentant au sein de la commission modernisation et mutualisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Françoise Martin", written over a faint horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*